

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA**

**Vendredi 7 mai 2021 à 19h00
Salle Communale de la Mairie**

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, MARIOTTE Raymond, BALLAND Régis, PERROT Mickaël, VERNIER Guy- NICOD Marc – Mmes GIROD Stéphanie, EURIN Céline, VILLANCHER Béatrice, MARECHAL Léa

Excusé : CHATEL Aurélien – Secrétaire : EURIN Céline

Date de convocation du Conseil municipal 29/04/2021

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

- ◆ GEMAPI = GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Présentation du projet de compétences qui permet de préserver la qualité de l'eau et les milieux aquatiques. Pour la CCPJ cela correspond à 2032 km de réseaux : rivières (105 km), ruisseaux, fossés
- ◆ SICTOM : Janvier 2022 = collecte incitative ce qui correspond à un ramassage des bacs gris et bleu tous les 15 jours
- ◆ Assainissement : étude du réseaux jour et nuit. Objectif : conformité des réseaux d'assainissement
- ◆ Voirie : Travaux acceptés Rue de la Liberté : réfection de la chaussée
- ◆ Budget
- ◆ Conseil communautaire 14/04/2021 : Compte rendu disponible sur le site

➤ **Validation de la commission d'Appel d'Offres**

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- Celle du 19/06/2020 confiant au SIDEC la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- celle du 26/11/2020 approuvant l'Avant-Projet Définitif estimé toutes dépenses confondues à 68 000 € HT

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 16/12/2020 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base, après négociation, pour un montant total de 40 148,10 € HT soit 48 177,72 € TTC.

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 30/04/2021 approuvant ce choix,

Le CONSEIL MUNICIPAL, accepte à l'unanimité

➤ **Travaux Bâtiment de la Cure**

Vu les problèmes structurels et l'inconfort des logements de la Cure, la commune souhaite engager une réflexion d'aide à la décision pour réfléchir à l'occupation possible de ce bâtiment, aux investissements à engager pour sa conservation et à sa valorisation, tout en associant et informant les habitants à cette démarche.

Après avoir rencontré le CAUE, ils peuvent participer à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvres chargée du projet, en produisant un cahier des charges et en participant à la réunion de sélection (analyse des dossiers / entretien).

La participation de la commune de DIGNA pour une mission d'accompagnement se décompose en plusieurs phases.

Contenu de la mission à définir avec la collectivité :

- Point 1 et 2 - Relevés sommaires et diagnostic - Propositions d'hypothèses d'organisation des espaces et d'aménagements variant en termes de programmation - 1 476€
- Point 3 - Animation de réunions de travail avec les partenaires et les élus, et restitution auprès du conseil municipal/ Elaboration D'un document de synthèse - Pour Mémoire
- Point 4 - Définition d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle pour l'hypothèse retenue - 553€
- Point 5 - Elaboration du cahier des charges et participation à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvres chargée du projet - 369€

Les montants correspondent à 60% du coût de revient, les 40% complémentaires étant pris en charge par la Taxe départementale d'Aménagement.

Accord de tous à l'unanimité

➤ **Cartes Avantages Jeunes 2021/2022**

Depuis plusieurs années, la municipalité offre aux 11 – 24 ans, scolarisés, la carte avantages jeunes après inscriptions auprès du secrétariat de mairie. Le conseil municipal souhaite continuer cette action. Les inscriptions débiteront prochainement.

➤ **Entretien espaces verts**

Depuis 2019, l'entreprise REMOND Norbert était en charge de la tonte sur la commune. En fin d'année, il cessera son activité. Sous sa houlette, son repreneur a déjà fait quelques passages. M. le Maire propose de poursuivre l'entretien avec lui. ➤ Accord de tous

➤ **Préparation des élections du 20 et 27 juin 2021**

Horaires	20 juin 2021
De 8 heures à 12 Heures Président du Bureau	✓Mme MARECHAL Léa ✓M. REMOND Norbert ✓M. GUITON Paul ✓M. CHARVET Alain ✓M. GAY Jean-Christophe
De 12 heures à 15h00 Président du Bureau	✓M. CHATEL Aurélien ✓Mme VILLANCHER Béatrice ✓M. BALLAND Régis ✓***** ✓M. GAY Jean-Christophe
De 15h00 heures à 18h00 Présidente du Bureau	✓Mme EURIN Céline ✓M. NICOD Marc ✓M. PERROD Mickael ✓M. GAY Jean-Christophe ✓Mme GIROD Stéphanie

Il manque un assesseur pour la période 12h/15h, si l'un(e) d'entre vous est intéressé(e), veuillez contacter la mairie au plus vite.

➤ **Question(s) Diverse(s)**

- Subvention accordée par la Communauté de Communes pour le Projet DECI : 15% du montant des travaux facturés.

➤ **PLUI en présence de M. BUCHOT, président de la CCPJ**

Nous remercions M. BUCHOT et Mme LAINE pour leur intervention.

♦ PLUi : la loi n°201-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale au communauté de communes. Une décision au sein des communes devra être prise avant le 30 juin 2021.

M. BUCHOT nous a présenté le SCOT et a répondu aux différentes questions sur la carte communale, le PLU et PLUi

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,

